

COMMUNE DE CHEVROUX



RAPPORT AU CONSEIL GÉNÉRAL DE CHEVROUX CONCERNANT L'ADAPTATION DE L'INDEMNISATION DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Début mai, les membres du bureau du Conseil composé de Mmes Véronique Gut-Lacôte, présidente, Vanina Nicolier, vice-présidente, Soraya Maillard et Fanny Bonny scrutatrices ainsi que Mm Hans-Jörg Knöpfel et Gaël Moret, scrutateurs, se sont consultés afin d'étudier une éventuelle adaptation de la rémunération des membres du Conseil général.

Après délibération, il vous est soumis le rapport suivant :

1. Objet du rapport et bases légales

Le bureau du Conseil général soumet une proposition ayant pour but d'adapter les indemnités des membres du Conseil, des membres du bureau, des membres de diverses Commissions ainsi que des délégués des diverses associations.

Bases légales :

- Loi sur les communes du 28 février 1956 (LC, RSV 175.11)
- Règlement du Conseil général de Chevroux du 30 juin 2014

2. Préambule

La procédure légale qui est à appliquer pour une modification des indemnités du Conseil est définie dans l'article 16, alinéa 2 et 3 de la Loi sur les communes.

Cet article est formulé comme suit :

Art. 16 Indemnités

¹ *Sur proposition de la municipalité, le conseil général fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité.*

² *Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.*

³ *Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature.*

Sur cette base et selon l'article 14 du règlement du Conseil général de Chevroux, le Conseil délibère sur :

La fixation des indemnités éventuelles des membres du Conseil, des membres des commissions, du Président et du secrétaire du Conseil (...)

3. Introduction et historique

La dernière adaptation des indemnités des membres du Conseil date de 2018 et a été adoptée par celui-ci en date du 10 décembre 2018.

Pour mémoire, la rémunération actuelle et antérieure des membres du Conseil sont les suivantes :

	2012-2018	Dès le 1 ^{er} janvier 2019
Jeton de présence par séance	Fr 10.-	Fr 10.-
Commission par séance	Fr 50.-	Taux horaire Fr 25.-
Scrutateur par votation	Fr 70.-	Taux horaire Fr 25.-
Autres spécificités et de cas en cas	Fr 0.-	Taux horaire Fr 25.-
Indemnité annuelle Président CG	Fr 900.-	Fr 1'000.-
Indemnité annuelle Secrétaire	Fr 700.-	Fr 1'000.-
Indemnité kilométrique	Fr 0.-/km	1.-/km

Notre commune avec ses plus ou moins 500 habitants est de taille petite à moyenne par rapport aux autres communes du canton de Vaud. Cependant, en raison de son implantation (lac, Grande Cariçaie, site classé, etc.) et de ces diverses infrastructures (port, débarcadère, camping communal, etc.) elle demande un investissement plus important pouvant correspondre à une commune de taille plus conséquente.

4. Étude

Le bureau du Conseil a étudié les indemnités en tenant compte de :

- La situation dans quelques communes de taille comparable à Chevroux
- L'expérience du Bureau du Conseil actuel (2021-2025)

Le tableau ci-dessous laisse apparaître des disparités importantes qui s'expliquent par la diversité de fonctionnement et le mode de répartition différant d'une commune à l'autre. Cependant, il permet de constater que les jetons de présence ainsi que le taux horaire au sein de notre commune sont dans les plus bas.

	Chevroux	Allaman	Belmont-sur-Yverdon	Bourmens	Chessel	Dailens
Nb habitants	500	430	440	520	520	1'000
Nb séance/an	4	4	3	4	3	5
Budget annuel	5.4 millions	2.8 millions	1.7 millions	2.6 millions	2.9 millions	6.4 millions
Jeton de présence	10.-/séance	30.-/séance	?	?	20.-/séance	45.-/séance
Taux horaire	25.-/h (Muni 50.-/h)	45.-/h (Idem Muni)	35.-/h (Idem Muni)	38.-/h (Idem Muni)	50.-/h (Idem Muni)	---
Bureau électoral	25.-/h	Votation 80.-/séance (présid. 120.-) Élection 140.-/séance (présid. 180.-)	35.-/h	38.-/h	Votation et élection 50.-/séance	Votation et élection 120.-/séance (+50.-/h et repas si + de 4h)
Président	1'000.-/an	1'200.-/an	450.-/an	500.-/an	1'500.-/an	500.-/an + 120.-/conseil
Secrétaire	1'000.-/an	50.-/h	500.-/an	1'200.-/an	1'900.-/an	600.-/an + 250.-/conseil
Commission Gestion	25.-/h	50.-/séance	35.-/h	38.-/h	50.-/séance + 25.-/rapport	50.-/séance (80.- si 2h et +) Président : + 150.-/an
Commission Finances	25.-/h	50.-/séance	35.-/h	38.-/h	50.-/séance + 25.-/rapport	50.-/séance (80.- si 2h et +) Président : + 300.-/an
Autres commissions	25.-/h	50.-/séance	35.-/h	38.-/h	50.-/séance + 25.-/rapport	50.-/séance (80.- si 2h et +) Président : + 60.-/an
Frais kilométriques	1.-/km	0.7.-/km	0.-	0.-	0.-	0.-
Autres frais	0.-	Garde d'enfant 30.-/séance 1.-/téléphone	0.-	0.-	0.-	Scrutateur : + 30.-/séance

Le Bureau a constaté que la teneur de nombreux préavis soumis au Conseil général devient plus complexe et que ces préavis traitent souvent d'objets dont la technicité les rend souvent difficiles à appréhender en raison des spécificités des domaines concernés (règlements communaux impliquant des connaissances juridiques, plans de quartier demandant une compréhension de diverses normes, procédures et réglementations, etc.). Ces documents requièrent une lecture attentive pour le profane, voire la quasi-nécessité de se documenter selon les thèmes et éléments abordés.

En outre, vu le développement et/ou les modifications de certaines procédures (par exemple le nouveau plan comptable MCH2), l'engagement demandé aux membres du Conseil – et plus encore aux Commissionnaires – s'intensifie.

De plus, il est devenu plus difficile de motiver nos concitoyens à s'impliquer dans la vie politique communale de manière active et durable. Dès lors, une juste rétribution ne peut être que synonyme d'encouragement et de valorisation quant aux diverses tâches à assumer par les membres du législatif.

En ce qui concerne le Bureau lui-même, un important investissement au poste de Président et de secrétaire est essentiel au bon fonctionnement du Bureau et du Conseil général.

L'activité du Président, élu chaque année par le Conseil général, correspond à une charge de 80 à 120 heures par année. Cette fonction requiert non seulement une certaine expérience en tant que Conseiller, mais également un important investissement consacré en temps de préparation (recherche de renseignement, connaissance des réglementations communales et cantonales, etc.) ainsi qu'une grande disponibilité.

Activités Président <i>(par ordre d'importance)</i>
Préparation des séances du Conseil et du Bureau
Direction des séances du Conseil et du Bureau
Traitement des messages électroniques et courriers
Recherche de membres de commission ad hoc
Préparation des convocations et des ordres du jour
Votations et élections
Coordination avec la Municipalité
Avis et questions des Conseillers
Médias et diverses activités ponctuelles
Visite du préfet

Le poste de secrétaire correspond également à une charge entre 80 et 120 heures par année. Au contraire du Président, le mandat du secrétaire s'inscrit normalement dans la durée (élection pour une législature). Ce poste demande une grande disponibilité, week-end inclus, une grande précision dans la gestion et le respect des délais ainsi qu'une excellente capacité rédactionnelle. Pour rappel, le secrétaire ne doit pas forcément être un Conseiller.

Activités Secrétaire <i>(par ordre d'importance)</i>
Rédaction du procès-verbal du Conseil général
Rédaction de la correspondance et divers documents
Tenues des diverses listes à jour
Courriers et courriels divers
Votations et élections
Classement et archivage
Rédaction des extraits de procès-verbaux
Impression, photocopie et mise sous pli des convocations avec leurs annexes
Maintenance téléphonique les jours précédant une séance de Conseil

5. Modifications proposées

Au vu de ces divers éléments, le Bureau propose, en vue de la prochaine législature, les modifications suivantes :

	Actuel	Proposé
Jeton de présence par séance	CHF 10.-	CHF 10.-
Taux horaire : - Secrétaire - Commissionnaires - Délégués - Bureau électoral - Rédacteur article de presse	CHF 25.-	CHF 35.-
Président : Indemnité annuelle	CHF 1'000.-	CHF 1'200.-
Frais kilométriques hors commune	CHF 1.-	CHF 1.-
Frais divers, Bureau du Conseil	CHF 0.-	CHF 100.- ou frais effectifs

Concernant le taux horaire, il ne paraît pas justifié ni soutenable d'adapter ce dernier au montant de la Municipalité (50.-/h), comme l'ont fait les autres communes du comparatif. Toutefois, un ajustement est pertinent et le montant de CHF 35.-/h est plus aligné aux autres communes du comparatif.

L'indemnité annuelle du Secrétaire a été supprimée au profit d'un décompte effectif des heures attribuées à cette tâche.

Pour le Président, les préparations des convocations et des ordres du jour, les préparations des séances de Conseil ainsi que les directions des séances de Conseil sont dédommagées par l'indemnité annuelle. Les autres tâches sont rétribuées au taux horaire selon un décompte effectif.

Afin d'avoir une comptabilité équitable entre les délégués et d'uniformiser les méthodes, les séances externes seront traitées de manière identique au règlement de la Municipalité, mais avec le taux horaire du Conseil, soit :

- Lorsqu'un délégué participe à des séances d'association pour lesquelles celles-ci versent des indemnités, le délégué remet le montant au boursier et comptabilise ses heures.
- Lors de séances d'information ou de représentation hors de la commune, le temps est comptabilisé de l'heure de départ du domicile à l'heure d'arrivée au domicile.

Un montant annuel pour frais du Bureau du Conseil est alloué afin de tenir compte des frais d'impression, d'utilisation de matériel informatique, d'achat matériel de bureau nécessaire au bon fonctionnement du Bureau.

6. Aspects financiers

Le tableau ci-dessous présente les frais relatifs au Conseil de l'année précédente ainsi qu'une projection des coûts pour 2026 et leurs différences.

Frais (en CHF) relatifs au Conseil général

	2024		Projection 2026		Différence arrondie
Séance de Conseil (Jeton de présence)		1'950.00		1'950.00	0.00
Bureau électoral	(44.5h)	1'112.50	(60.0h)	2'100.00	990.00
Commission Finances	(77.5h)	1'937.50	(70.0h)	2'450.00	510.00
Commission Gestion	(40.0h)	1'000.00	(45.0h)	1'575.00	575.00
Autres Commissions	(103.25h)	2'581.25	(90.0h)	3'150.00	570.00
Rédacteur presse	(3.0h)	75.00	(5.0h)	175.00	100.00
Délégués d'association		0.00	(15.0h)	525.00	525.00
Remboursement des jetons de présence - Associations		0.00		- 300.00	- 300.00
Séance de Bureau		0.00	(12.0h)	420.00	420.00
Indemnité Président		1'000.00		1'200.00	200.00
Indemnités Secrétaire		1'000.00		0.00	-1'000.00
Secrétaire	(18.0h)	450.00	(80.0h)	2'800.00	2'350.00
Frais bureau		0.00		100.00	100.00
Total		10'656.25		15'450.00	5'040.00

7. Information à la Municipalité

La Municipalité a pris connaissance de la présente proposition du Bureau du Conseil au cours de sa séance du 27 mai 2025.

CONCLUSIONS

Au vu des éléments invoqués ci-dessus, le Bureau du Conseil vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter la résolution suivante :

- Vu le rapport du Bureau du Conseil daté du 23 mai 2025
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'adopter, tel que proposé sous point 5 du présent rapport, la rémunération des membres du Conseil et du Secrétaire au 1^{er} janvier 2026 comme suit :

Jeton de présence :	CHF	10.-
Taux horaire :	CHF	35.-
Indemnité annuelle Président :	CHF	1'200.-
Indemnité kilométrique hors commune :	CHF	1.-
Frais administratifs annuels bureau :	CHF	100.-
Délégués d'association :	Remboursement du jeton de présence et décompte des heures	
Secrétaire :	Décompte des heures effectives (CHF 35.-/h)	

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL LE

La Secrétaire :

La Présidente :

Sabra Chuard

Véronique Gut-Lacôte

